

**Sujet :** [INTERNET] Observations relatives à l'enquête publique de suppression du passage à niveau n°15 de Sougy-sur-Loire

**De :** Vincent Chauvet <vincent.chauvet91@sfr.fr>

**Date :** 29/10/2019 10:10

**Pour :** pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Madame monsieur,

Je souhaitais faire part de mes remarques concernant le projet de suppression du passage à niveau n°15 sur la commune de Sougy-sur-Loire sur la ligne de Nevers à Chagny.

Le document établi par SNCF Réseau INFP AN 19/106/SA est partiellement erroné puisque par deux fois on trouve la commune de NEUVY-SUR-LOIRE dans le document.

Je suis habitant de Sougy-sur-Loire depuis environ 2 ans, au lieu-dit « Moulin à Vent » le long du chemin rural n°7 « de Sougy au Petit-Vivier ». J'ai découvert l'existence du CR 7 en explorant à pied le cadastre et le terrain en le parcourant à pied. Je suis également conducteur de trains au dépôt de Nevers et la présence du passage à niveau n°15 ne semblant donner sur rien a attisé ma curiosité. Etant également randonneur j'utilisais régulièrement le passage à niveau n°15 jusqu'à sa condamnation récente. La commune de Sougy-sur-Loire et le département de la Nièvre en général ne sont que peu équipés de sentiers de randonnée balisés en dehors des sentiers GR et GRP. Le chemin rural n°7 bien que partiellement disparu notamment entre le franchissement du ruisseau de Creux et le passage à niveau n°15 me semble avoir un potentiel intéressant dans l'avenir dans l'éventualité où la création d'un ou plusieurs sentiers de randonnée de découverte de Sougy et ou de liaison avec les communes limitrophes pour éviter les grands axes et favoriser les parcours en forêt / bocage plus intéressants et plus sûrs pour les randonneurs que les routes goudronnées. La randonnée pédestre et les sentiers balisés étant un atout touristique non négligeable pour les territoires, il n'est pas impossible que le conseil départemental de la Nièvre, les communautés de communes et les communes envisagent à l'avenir un programme commune de réhabilitation / création de sentiers balisés dans les années ou décennies à venir.

Dans cette optique, vu l'éloignement du passage inférieur reliant le chemin rural de Tinte et la rue des Viviers (situé aux environs du Pk 30,7) et le caractère privé du passage à niveau n°14, il n'existerait aucune solution de franchissement de la voie ferrée dans la continuité du chemin rural n°7.

Une fois le passage à niveau fermé et les platelages déposés, il serait difficile voire impossible de revenir en arrière, condamnant ainsi l'éventuelle utilisation de ce chemin.

Bien que les voies étant parcourues à 130 km/h et les voies en courbe, la visibilité reste acceptable.

Cela dit, je suis conscient que cela relève de nombreuses hypothèses, dans l'optique de la fermeture il serait opportun de proposer une solution de remplacement.

Cordialement.

Vincent CHAUVET.

6 Chemin du Moulin à Vent 58300 SOUGY-SUR-LOIRE.